

# Espaces de vie privée, lieux de vie publique

## L'évolution des places à Bazoges

On dit que ce qui fait l'agrément d'une ville ou d'un village, ce sont les places ombragées où murmure une fontaine comme en Andalousie, les parcs fleuris propices à la promenade ou plus simplement les aires ornées d'un arbre, à l'ombre duquel on discute sans fin comme en Afrique.

Les travaux entrepris dans le bourg de Bazoges depuis quelques années : le jardin médiéval, l'aménagement de la cour du château par exemple, répondent au besoin de convivialité de la collectivité qui cherche des lieux agréables où se promener et où se rencontrer en plein air.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le goudron a envahi notre quotidien : les voies et les espaces publics sont propres. Les espaces vides du bourg où les habitants aimaient se rassembler ont beaucoup évolué depuis le Moyen Age. Les changements de nom de ces espaces sont révélateurs de cette évolution.

Des documents du passé et une attentive observation des traces anciennes que recèle encore le paysage du bourg peuvent nous aider à voir quelle a été cette évolution et aussi à la comprendre.

D'abord : qu'est-ce qu'une place aujourd'hui ? Dans son sens général, c'est un espace vide et public dans un village pour servir aux activités des habitants. Ce terme très simple de place a cependant revêtu des réalités bien différentes tout au long des siècles.

La place a d'abord défini le lieu d'habitat et tout simplement le sol de la maison. Les places sont aussi des lieux privés, proches des habitations où s'effectuent les travaux domestiques. Il existait également à Bazoges des espaces communautaires, fréquentés et aux fonctions multiples. Depuis le Moyen Age, le bourg se transforme. Les termes qui définissent l'habitat et les espaces vides changent. L'évolution qui eut lieu au XIX<sup>e</sup> siècle nous est bien connue car c'est pour cette époque que nous avons le plus de documents. C'est l'histoire de ce bourg toujours en transformation qui nous intéresse.

**La place c'est d'abord le sol de la maison puis l'espace non bâti  
pour les activités domestiques**

### *Place, mesure et aireau du Moyen Age*

Au Moyen Age, la place, c'est l'endroit où se trouve la maison : le sol sur lequel on vit (on disait encore naguère : laver la place pour dire laver le carrelage). A cette époque, un synonyme du mot place est le terme *mesure*. Dérivé du latin et avant de signifier pour nous la petite maison misérable ou en ruine, la mesure était un espace clos, planté et bâti. Ce mot plus tard prendra le sens de demeure. Dans les sources concernant Bazoges, on trouve ces termes de *place* et de *mesure* signifiant la maison.

Depuis 1432, les seigneurs de Bazoges parlent de leur « place, fort et forteresse dudit lieu de Bazoges... »<sup>1</sup> pour désigner leur habitation. En 1603, alors que la motte castrale du Plessis-Bouchard est ruinée et abandonnée, on la désigne comme « une place ou mazure, à présent en bois taillis, en laquelle jadis il y avait une maison fermée de vieux fossés, des ouches et des vergers »<sup>2</sup>. Au XVII<sup>e</sup> siècle, la place ou mesure est le lieu où s'élevait une maison.

Un autre mot du Moyen Age servait à désigner une place habitable. C'est le terme *aireau* qui désigne l'emplacement propre à bâtir puis l'habitation et le jardin qui l'entoure. Le 27 avril 1245<sup>3</sup>, Hugues Luneau, *miles*, c'est-à-dire chevalier, seigneur de Bazoges donne aux Templiers de Mauléon un bien situé à Mouilleron et le désigne par ce terme de *airaudus*. C'était sans doute une habitation avec ce qui en dépendait. Sa traduction française : *aireau*, sans doute diminutif du mot aire, est orthographiée différemment dans nos sources du XVII<sup>e</sup> siècle. On le rencontre sous la forme d'*airaut*.

Dans son sens premier, on vient de le voir, la place désigne l'espace habitable lui-même. Plus tard, après le Moyen Age et au cours de l'Ancien Régime, on utilise d'autres termes pour désigner l'espace vide et non bâti. Les termes qui désignent ce type d'espace non bâti privé sont très nombreux et sont parfois proches par leur signification. Ils se rapportaient à des réalités très diverses. Dans le bourg de Bazoges au XVII<sup>e</sup> siècle, on trouve ces espaces non bâtis qu'il faut classer en deux catégories : ceux qui sont ouverts et ceux qui sont clos de murs ou bien de haies. Ils ont en commun leur situation proche des maisons.

### *Airauts, courtils et ouches de l'époque moderne*

On appelait les places sans construction et closes les *airauts*, les *courtils* et les *ouches*..

On trouve d'abord et avec abondance le terme *airaut*. Le plus souvent l'*airaut* désigne l'espace réduit et clos qui entoure la maison. En 1603, René Gennet, habitant du bourg de Bazoges déclare à son seigneur « sa maison avec ses airauts [...] assise au dit bourg » de

<sup>1</sup> Archives départementales de la Vienne, C 507, aveux et dénombrements.

<sup>2</sup> Archives départementales de la Vendée, 1 E 81, dénombrement de la terre de Bazoges, 1603, 288 feuillets, parchemin.

<sup>3</sup> Bouetière (Louis de la), a édité cet acte dans « Don d'hommes au XIII<sup>e</sup> siècle en Bas-Poitou », *Archives historiques du Poitou*, volume I, pages 79-116, Poitiers, Oudin, 1872.

Bazoges. A la même date, Jean Grégoire reconnaît devoir les taillées<sup>4</sup> au seigneur de Bazoges « sur une maison avec airaut, assise en la ville de Bazoges, appelée Les Gainelleries ». Parfois, le mot *airaut* est associé au terme venelle comme pour le cas des enfants de feu Pierre Guillebault qui déclarent « un petit airaut ou venelle sis au bourg de Bazoges ».

Dans le bourg encore, l'espace non bâti prenait parfois le nom de *courtil*. Il s'agit ici d'un jardin comme nous le prouve la déclaration de 1603 effectuée par « François Lelievre, à cause de Marguerite Papion, sa femme, pour une maison à 'fay' assise au bourg de Bazoges avec un petit courtil ou jardin par le derrière, le tout se tenant et appelé Les Barbotinières ». Les courtils désignaient aussi parfois des petites cours de ferme, parcelles encloses, servant aux ébats du bétail ou au dépôt du matériel agricole. A Bazoges, il s'agit plutôt d'un petit jardin clos de murs ou de haies attenant à une maison.

Près des maisons, on pouvait voir encore les *ouches* qui sont aussi des terrains clos, situés à proximité des maisons mais bien différents des jardins. Ce sont de petites parcelles plantées d'arbres fruitiers, de plantes textiles comme le chanvre où l'on s'essaie parfois aux cultures nouvelles comme le trèfle ou la pomme de terre. Ces parcelles sont généralement l'objet de soins très poussés.

Dans le langage moderne usuel, nous utilisons exclusivement le mot cour pour parler du lieu de vie découvert. Le monde rural et agricole reconnaît encore la spécificité des mots *ouches* et *aires* bien que ces termes là ne soient plus guère utilisés.

### *Quaireux, ruages et carrefours*

Souvent associés aux *airauts*, on trouve enfin les termes *quaireux* ou *quéreux*. Il s'agit de la cour de ferme avec son aire et sa basse cour. Ce sont des espaces non fermés, des places nues entre la maison et la voie publique. A cela il faut ajouter un mot que l'on lit souvent dans les textes : les *ruages*. Par ce terme, on désigne l'ensemble des issues, des abords, des cours de ferme, des passages nécessaires pour la circulation.

Munies de leurs *airauts*, *courtils* et *ouches* qui ont la particularité commune d'être des espaces clos de murs ou de haies pour des raisons de protection et de sécurité évidentes, les maisons étaient séparées des voies de circulation par des *quéreux* et reliées entre elles par des *ruages*. Ces deux termes désignaient toujours des espaces non bâtis mais qui étaient en revanche non fermés.

Il ne faudrait pas oublier les *carrefours* comme celui de la Maison Neuve, village aujourd'hui intégré au bourg et connu sous le nom du quartier de la Croix, partie droite de la rue Georges Clemenceau en venant de Miteau pour aller au bourg. Les carrefours sont des lieux de rencontres, de passage et peuvent préfigurer nos places actuelles. Souvent, à un carrefour, on trouvait une auberge comme au carrefour principal du bourg de Bazoges où actuellement se rejoignent les rues de la Poste, Pontelevoye, Clemenceau et de Lattre.

---

<sup>4</sup> Equivalent de la taille imposition sur les personnes ou les biens perçue par les seigneurs puis par le roi.

## Aires et cours

Plus généralement, on peut relever encore les termes plus connus d'*aires* et de *cours* qui désignent à Bazoges comme dans tous les autres bourgs les espaces non bâtis et qui le désignent toujours du reste. Parfois associée à l'*airaut*, l'*aire* apparaît plus grande que celui-ci. Elle se définit comme une surface unie et dure où l'on bat les grains. L'*aire* peut être de plein air ou couverte d'une grange. En 1860, on peut voir sur un plan levé par l'agent voyer du canton<sup>5</sup> l'*aire* du château avec son hangar qui couvraient tout l'espace situé au sud du porche d'entrée du château aujourd'hui consacré en jardin. Dans l'*aire*, on battait les grains et les gerbes étaient entreposées sous le hangar : on donne le nom de *gerbière* au tas de gerbes déposé à l'abri<sup>6</sup>.

Les aires étaient utilisés par les habitants des maisons qui leur étaient les plus proches pour les activités agricoles comme le battage, on l'a vu, mais aussi pour les fêtes comme les banquets de mariage.

Les *cours* sont elles aussi nombreuses et à Bazoges, la plus grande est celle du château. Dès 1432, la « basse court » apparaît comme un élément essentiel de la forteresse de Bazoges<sup>7</sup>. Entourée de murs, il semble que la cour ou les cours de la forteresse abritaient l'église et d'autres bâtiments à vocation de défense. Les maisons et granges propres au travail domestique et agricole appartenant au seigneur étaient situées, au XVI<sup>e</sup> siècle, en dehors de la place forte, la jouxtant mais à l'extérieur des fossés. Ce domaine s'appelle la Gauvrière<sup>8</sup>. De cette époque ou peut-être un peu plus tard, on conserve une description des maisons de la Gauvrière, situées en face du château, côté ouest. Autour d'une « court » étaient construites les granges et s'élevaient le four, le fournil et le treuil (qui était un bâtiment abritant le pressoir à vin et ses accessoires).<sup>9</sup>

Le logis de la seigneurie du Vergier possédait comme tous les hébergements de cette époque ses cours. Nous en avons une description intéressante qui date du début du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>. Le logis que l'on appelle « hôtel » du Vergier possède à cette époque plusieurs cours. La première, entourée de murailles, est le lieu où s'effectuaient les travaux liés à l'agriculture comme la fabrication de l'huile. Dans l'entrée de la première cour était situé un « treuil à huile » : construction abritant un pressoir pour l'huile avec ses accessoires. La deuxième cour avait sans doute un usage plus noble, récréatif et d'agrément.

Ces espaces à proximité des maisons font partie de l'ensemble habitable et n'ont pas le caractère public de nos places actuelles. Ce sont néanmoins des lieux de vie où les activités agricoles et pastorales trouvaient leur place.

<sup>5</sup> Archives départementales de la Vendée, 3 O 2765, plan à l'échelle 1 : 400.

<sup>6</sup> Archives départementales de la Vendée, 3 E 54/113.

<sup>7</sup> *Id.* note 1

<sup>8</sup> Archives départementales de la Vienne, C 507, aveu rendu à Claude de Lorraine, duc de Guise par Jehan Girard du 12 février 1545.

<sup>9</sup> *Id.* Archives départementales de la Vienne, C 507, sans date.

<sup>10</sup> *Id.* note 1.

**L'espace non bâti pour la communauté des villageois :  
les anciennes douves, l'esplanade et l'aire dixmière**

*D'abord des rues*

Avant de parler des places communautaires, il faut dire un mot des rues. Tortueuses, étroites –parfois trois mètres tout au plus, au point d'être des venelles–, boueuses, terreuses, jalonnées de tas de fumier et de bois jusqu'en plein cœur du XIX<sup>e</sup> siècle, elles servent au passage, au charroi et sont des lieux de dépôt. On y dépose en effet tout ce qui ne peut être mis ailleurs : bois, fumier, terre. Certaines sont par endroit plus larges et parfois elles se coupent formant des carrefours, on l'a vu. Un article leur a été consacré dans ce même bulletin municipal en 1998. Ajoutons cependant que la voie publique appelée aujourd'hui rue de la Poste était plus large en 1860 qu'aujourd'hui car les bâtiments de la ferme du château n'étaient pas encore construits. Sur cette voie et le long des douves se tenaient « des foires à l'espèce bovine [...] dans une longueur de 80 mètres ».<sup>11</sup> Occasionnellement, sur la voie publique, les Bazogeais pratiquaient le commerce.

*Trois « places »*

On ne retiendra que trois espaces qui répondent à la définition de la place au sens d'espace vide pour servir aux activités de la communauté villageoise toute entière. On les connaît aujourd'hui sous les noms de **place du marché**, **place de l'église** et **cour du château**.  
(Voir en fin la carte postale légendée)

Au Moyen Age et sous l'Ancien Régime ces places avaient des noms différents qui étonnent aujourd'hui. Ces espaces ne peuvent être appelés places publiques car ils appartenaient au domaine seigneurial. Pourtant ils sont utilisés par la communauté des villageois. Il faudra attendre 1834 pour parler de la première place publique à Bazoges. Avant cette date, les espaces vides du village qui servaient aux activités villageoises étaient des domaines privés sur lesquels les activités et le passage étaient tolérés seulement. Leur utilisation quotidienne et leur importance dans la vie des villageois ont fait qu'ils étaient considérés comme publics.

*Les douves (aujourd'hui place de l'église)*

L'espace non bâti qui, jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, est le plus vaste et devait donner au bourg un visage bien particulier, ce sont les vieux fossés du château. Premières défenses de la forteresse, les douves devaient être larges et profondes comme il seyait à une forteresse de cette importance. La première mention des douves dans les textes est bien tardive et leur description bien sommaire. Ce n'est pas avant le début du XVII<sup>e</sup> siècle que les documents nous parlent de ces douves. Le seigneur de Bazoges parle indirectement des fossés de son château. Il les cite pour confronter son « petit jardin enquel est bastie [sa] fuye [...] tenant d'une part aux fossés de [son] chastel et fort »<sup>12</sup>. Dans un papier daté du 9 avril 1650 dont la nature est incertaine –peut-être s'agit-il d'une saisie féodale–, on peut lire que le

<sup>11</sup> Archives municipales de Bazoges-en-Pareds, *Registres des arrêtés du maire, 1838-1861*, arrêté municipal du premier mai 1860, signé Bonnaud, biffé par ordre du sous préfet. Voir article Bulletin municipal, 1998.

<sup>12</sup> *Id.* note 3

« chasteau et maison seigneuriale [de Bazoges sont] basty à l'antique, assise sur une esminance clos de fossés ». Dans le même document, on parle du « pavé dudit chasteau » ce qui donnerait à penser que les fossés ou bien une partie seulement était talutée de pierres ou de pavés<sup>13</sup>.

Pour trouver d'autres mentions des douves, il faut chercher dans les documents du XIX<sup>e</sup> siècle et en particulier dans le très intéressant acte de vente du château et de la terre de Bazoges le premier février 1859 par les époux de Moussac<sup>14</sup>.

Héritiers des derniers seigneurs féodaux de Bazoges, les Carré de Candé, Monsieur et Madame de Moussac possèdent le domaine de Bazoges avec le château et ses métaires. Ils vivaient éloignés de Bazoges (à Montmorillon, Vienne). Ils se résignent, le premier février 1859, dans leur grand âge, à se défaire de ce patrimoine. Les douves, le « vieux manoir avec sa tour [il s'agit du donjon], ses ruines », une « petite tour démantelée » ainsi qu'une partie du « mur d'enceinte » existent toujours. Si à l'époque on parle des fossés de la forteresse, c'est pour dire qu'une « partie des douves est à peu près comblée par des décombres de murailles ». Le visage du centre bourg ne devait pas être bien plaisant à regarder sauf pour quelque romantique érudit ou artiste de passage<sup>15</sup>. Autour du donjon, on ne voit alors que trous dangereux servant de dépotoirs et où croupissent les vieilles eaux, aires réduites où s'élèvent des tas de terre, ruines de tours servant de latrines collectives, pans de murs colonisés par le lierre et le sureau.

Un texte du curé de Bazoges de l'époque, Narcisse Millasseau, touchant un litige à propos de la vente des douves, dresse un état du centre bourg et des douves avant la vente de 1859<sup>16</sup>. Les douves, écrit-il, étaient « couvertes d'une extrémité à l'autre de noyers presque séculaires ». C'était le métayer du château qui récoltait les fruits des noyers. Il affermaient des portions des douves aux habitants pour le dépôt de leur matériel. Par « pur tolérance », rajoute le curé Millasseau, le propriétaire des douves, Madame de Moussac, et son métayer autorisaient le passage et le commerce sur le revers des fossés tout autour du château à l'exception de la partie Sud qui avait déjà été achetée et construite et qui était occupée à cette époque par un certain Bardet : maréchal-ferrand.

C'est là, le long des douves, de l'Ouest vers l'Est et sur l'actuelle place de l'église, nous dit-on en 1860, que « les marchands forains s'établissent depuis bien des années avec l'autorisation de l'autorité municipale ». De plus, « le revers du fossé ou des douves servait aussi à y placer des veaux de lait pour les mettre en vente »<sup>17</sup>. L'affluence était grande les jours de marché. On imaginera aisément quelles étaient les commodités de passage et de

<sup>13</sup> Archives départementales de la Vienne, C 507, papier, saisie féodale ? du 9 avril 1650.

<sup>14</sup> Archives départementales de la Vendée, 3 E 54/113, dossier janvier à juin, minute passée devant maître Marie Victor Auguste Nau, notaire à la Châtaigneraie, 37 folios, papier, avec procuration en brevet attachée au milieu du 4.1.1859 à Montmorillon ainsi que quatre plans extraits du cadastre de la commune de Bazoges-en-Pareds. Cet acte de vente était connu de Paul Tisseau qui l'a indiqué dans son *Bazoges-en-Pareds, son château, son histoire, ses seigneurs*, Ile-Chauvet, Lussaud, Fontenay-le-Comte, 1949, page 17.

<sup>15</sup> C'est à cette époque, en 1860 précisément, qu'un artiste dont le renom allait croître, Octave de Rochebrune, l'aquafortiste fontenaisien, réalisa croquis et épreuves pour son eau-forte du donjon qui reçut mention honorable au Salon de 1861 et fut publiée dans *Poitou et Vendée* en 1887. Voir Christophe Vital, *Octave de Rochebrune 1824-1900, érudit et graveur, Musée vendéen de Fontenay-le-Comte, Exposition du 6 juin au 30 novembre 1997*.

<sup>16</sup> Archives paroissiales de Bazoges-en-Pareds, carton, n°2, dossier VIII, brouillon ou copie de lettre de Narcisse François Millasseau, curé de Bazoges à son évêque, datée de janvier 1861.

<sup>17</sup> Archives municipales de Bazoges-en-Pareds, *Registres des arrêtés du maire, 1838-1861*, arrêté municipal du premier mai 1860, signé Bonnaud, biffé par ordre du sous préfet et contre-signé E. Perraud. Voir article Bulletin municipal, 1998.

commerce entre de gros arbres, le long d'un terrain pentu, encombré ça et là de matériel en dépôt, jalonné de bosses et de trous où l'eau de surcroît devait croupir lors des fortes intempéries ! Les Bazogéais devaient pourtant bien s'en accommoder puisqu'il n'y avait que cela pour leur servir de place et d'espace public. Le danger était pourtant bien réel et il se fit jour brutalement lors d'un accident qui coûta la vie à un métayer qui tomba avec sa charrette au fond des douves dans les années 1850<sup>18</sup>.

Avant la vente de 1859, les douves avaient été partiellement comblées dans leur partie Est et Nord : c'est l'actuelle place de l'église goudronnée. Dès cette époque on parle de la place de l'église. La partie des douves touchant l'enclos de la cure sur le revers de laquelle on circulait (ce chemin appelé « de servitude » faisait la liaison entre l'actuelle rue de la Poste et la place de l'église) fut intégrée au domaine du curé<sup>19</sup>. Toute la partie Ouest des douves aujourd'hui la mieux conservée servait de cour à l'exploitation de la ferme du château.

Les douves presque comblées mais bien mal aménagées il y a encore 150 ans étaient bien le lieu principal du bourg pour servir aux activités villageoises dont l'exemple le plus fort reste les foires. Ce n'est alors un lieu public que par l'utilisation que les Bazogéais en font depuis de nombreuses années car ces espaces sont privés et appartiennent jusqu'en 1859 aux époux de Moussac.

Le premier février 1859 puis les 4 et 7 mars 1859, les douves furent donc vendues, la plus grande partie à la Fabrique de l'église de Bazoges, c'est-à-dire l'organisme de gestion des biens ecclésiastiques de Bazoges et une autre partie à Monsieur Pervinquière, propriétaire du domaine voisin du Vergier.

Les acquéreurs des ruines et des portions de douves du premier février 1859 cherchèrent aussitôt à pallier le danger que présentaient les restes de douves et de murailles en finissant d'écrouler celles-ci pour combler celles-là. C'est ce que le baron Henry Pervinquière garantit de faire dans le trente-quatrième acte d'adjudication de l'acte de vente de l'ancienne seigneurie. Il promet de construire et d'entretenir une muraille de soutènement pour établir une porte d'entrée au château par le levant.

### *L'esplanade*

Le deuxième espace de rencontre et de vie des villageois se situait entre la muraille de la cour intérieure du château et les portes de l'église. Au XIX<sup>e</sup> siècle, cet espace plus réduit que les douves porte un nom : c'est l'esplanade qui était plantée d'ormes. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, ces ormes plusieurs fois centenaires étaient encore au nombre de douze. Six d'entre eux ont été abattus entre 1932 et 1936. Le cyclone de février 1973 en a jeté un à terre. On dut en abattre deux en 1979. Les trois qui restaient, malades et qui menaçaient l'église ont été tronçonnés en janvier 1982<sup>20</sup>.

L'esplanade est un lieu de rencontre après la messe, mais aussi un lieu officiel pour l'information. C'est aussi, comme le sont les douves un lieu de commerce et d'échange. On trouvait là en effet *des halles* pour abriter les échanges et les discussions. En 1752, le récit de la découverte d'un enfant abandonné dans un panier suspendu à une poutre sous les « loges appelées vulgairement les halles » est l'unique témoignage de cette construction. Les halles

<sup>18</sup> *Id* note 17

<sup>19</sup> Voir article Bulletin municipal, 1998.

<sup>20</sup> Article « La fin des grands ormes », *Ouest-France* du 18 janvier 1982, collection Jean Lagniau, Beaurepaire.

devaient sans doute s'appuyer sur le mur de la cour intérieure du château, face aux portes de l'église<sup>21</sup>.

L'esplanade était aussi un lieu de communication.

Avant la Révolution, c'est ici que se font les annonces officielles. Les seigneurs féodaux y font publier leurs assises, c'est-à-dire les convocations pour le paiement des impôts qui leur sont dû. Nous avons gardé un exemple de publication d'assises pour l'année 1755. Le 12 février de cette année, en effet, le seigneur du Châtelier-Portault (aujourd'hui le Grand Châtelier, hameau situé aux confins de Bazoges et de Mouilleron-en Pareds sur la commune de Mouilleron-en-Pareds) fait savoir aux habitants de la paroisse de Bazoges qu'il tiendra ses assises dans la salle de son château pour que ses vassaux et tenanciers rendent leurs hommages, dénombrent leurs domaines pour les nobles, les déclarent pour les roturiers. Le seigneur tient surtout à ce que tous règlent leurs cens et devoirs c'est-à-dire leurs impôts. Le matin du dimanche 12 février 1755, un huissier a donc « leû et publié à haute et intelligible voix à la porte de la principale entrée de l'église paroissiale de Bazoge en Pareds à issue de grande messe à la plus grande affluance du peuple sortant de oüire icelle » la date et le lieu de la convocation de ces assises. Il a aussi « laissé autant des présentes par affiche avec un clouc à la porte de la ditte église de Bazoge en Pareds »<sup>22</sup>.

Plus de cent ans plus tard, l'espace proche des portes de l'église est toujours un lieu d'information. Les habitants de la commune républicaine comme les paroissiens soumis à l'autorité féodale d'avant la Révolution sont toujours nombreux à se réunir le dimanche. C'est un temps religieux suivi d'un moment de rencontre et de discussion avant le cabaret. En 1881, le conseil municipal rappelle que « Les lieux destinés à recevoir les affiches de lois et autres actes de l'autorité publique sont : 1° un placard fermé, fixé au mur de l'église, côté nord ; 2° le portail de la mairie ». Naguère encore, ce placard ou sorte de vitrine existait sur le mur nord de l'église. On peut s'étonner qu'en pleine Troisième République, celle qui fut sans doute la plus laïque et anticléricale, l'autorité municipale choisisse l'église comme lieu d'information des lois républicaines. L'esplanade, au centre du bourg, gardait alors sa fonction de relais de l'information intacte comme un précieux héritage d'avant la Révolution.

A sa fonction de relais de l'information, l'esplanade ou plutôt l'espace qui lui est le plus proche, est devenu un lieu de commémoration. C'est là qu'on éleva le monument dédié au souvenir des morts des deux guerres mondiales.

### *L'aire dixmière*

Le troisième espace vide du centre bourg est connu aujourd'hui sous le nom de place du marché. Cette place était encore au XIX<sup>e</sup> siècle propriété de la famille de Moussac et était comprise dans le domaine seigneurial depuis très longtemps. En 1834, cet espace découvert et vide est connu sous le nom d'aire dixmière c'est-à-dire l'aire de la dime. On appelait dime l'ensemble des prélèvements sur les fruits de la terre et des troupeaux : un dixième ou plus souvent entre le onzième et le treizième des récoltes effectuées par les paysans ou du croît des animaux. Impôt en nature que l'Eglise prélevait depuis l'époque carolingienne, les dîmes sont rapidement tombées dans les mains des seigneurs locaux qui les ont usurpées ou à qui on les a cédées. On les appelle alors dîmes inféodées car elles sont tenues en fief par un laïc et font l'objet de déclaration et de bail comme n'importe quel autre fief, terre ou maison. La dime

<sup>21</sup> Archives départementales de la Vendée, 2 E 14, microfilm, registres paroissiaux, année 1752, récit fait par le curé Thomas Lecomte le 18 novembre 1752.

<sup>22</sup> *Titres de la seigneurie du Châtelier-Portault, tome IV, 1722-1755*, folio 455-456, archives particulières.

était quérable, c'est-à-dire que le décimateur, la personne qui la perçoit, devait la prélever avant tout enlèvement de récolte puis aller l'entreposer dans une grange par exemple. A Bazoges, le lieu de dépôt des dîmes était cette aire : relais de la fiscalité féodale.

La première mention de ce lieu remonte fort loin puisqu'on le trouve dans un document daté du 6 janvier 1399. Un autre parchemin du 12 mars 1435 nous renseigne bien sur ce lieu du bourg, symbole de l'autorité seigneuriale pour la fiscalité.

Le seigneur de Bazoges avait, depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle la propriété de certaines dîmes levées sur les paysans des alentours. Il affermais lui-même cet impôt à d'autres seigneurs ou à de gros propriétaires de la paroisse qui lui versaient une somme contre les prélèvements de cette dîme. L'acte de 1435 nous dit comment Jacques Duplayssays (*alias* du Plessis), chevalier, dans le cadre de la féodalité, rend hommage « plain a plet et servige » pour les dîmes qu'il perçoit avec certaines autres personnes comme François Sappinaud, Nicolas Grignon ou Guillaume Prévost de Velaudin. Il est dit dans le document que ces dîmes appartiennent « a layre desmere ». Elles consistent en blé, agneaux, laines, goretts, lins et chèvres. Ces dîmes sont perçues « en la ville de Bazoges » et en certains villages de la paroisse<sup>23</sup>. L'aire dixmière, l'espace où l'on dépose le produit de la dîme, est mentionnée comme un bien du seigneur de Bazoges jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle au moins. En 1834, cette propriété est solidaire de l'ancien domaine seigneurial pas encore vendu et les épreuves du temps n'ont pas réussi à l'aliéner de la propriété, preuve de sa grande importance, symbolique en tout cas.

**La municipalité s'approprie les espaces vides  
1834 : naissance de la première place publique de  
Bazoges.**

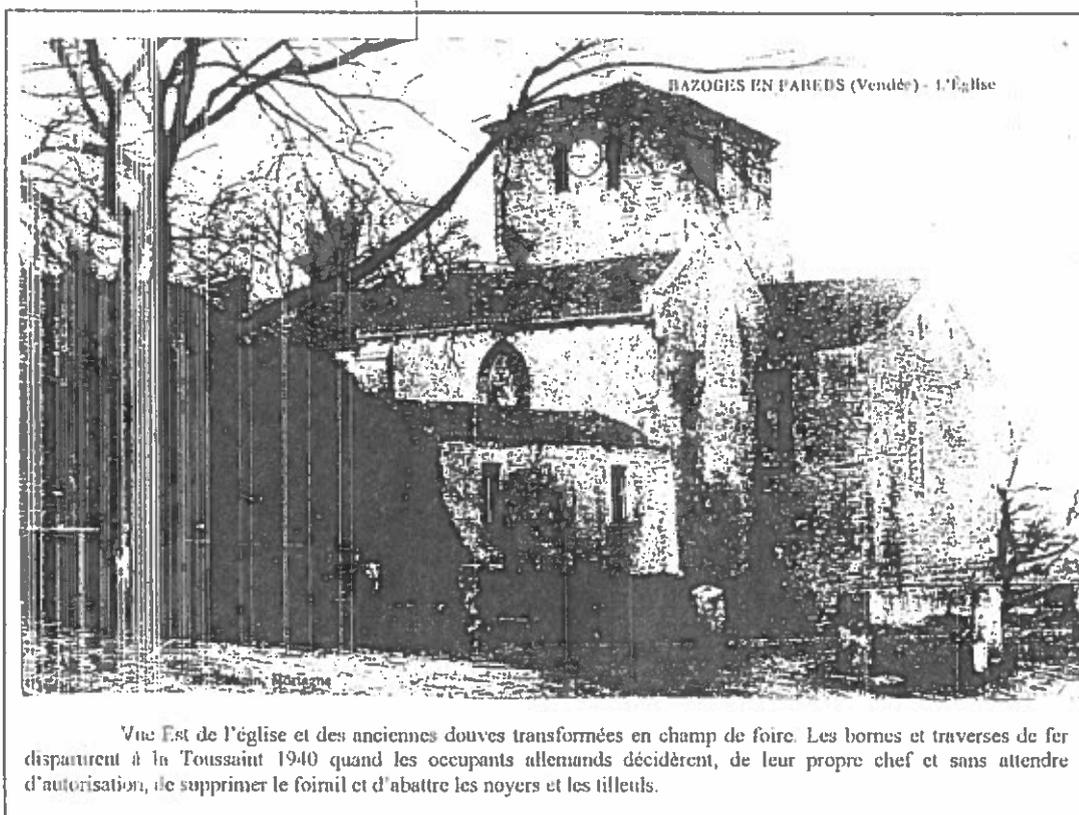
### *La création d'un foirail*

La vente du domaine de Bazoges et des douves en 1859 entraîna un certain nombre de changements. D'abord, les douves n'étaient plus propriété d'une seule personne mais de plusieurs. Parmi ces nouveaux propriétaires, le principal est la Fabrique. Autre changement bénéfique pour la vie quotidienne des Bazogeais : rapidement on décida de combler et d'aplanir les fossés désormais obsolètes. On a déjà vu à quoi s'était engagé le baron Pervinquière pour sa partie des douves en 1859 : soutenir les terres formant « la levée faite pour entrer dans la cour du château »<sup>24</sup> afin d'en faciliter l'accès pour le métayer et les usagers du bourg. Sous le mandat Perraud, dans les années 1870, on décida de créer un foirail digne de ce nom avec des bornes et des barres de fer pour attacher les bêtes lors des ventes. Le projet aboutit et atteste des relations correctes entre l'autorité municipale et l'autorité ecclésiastique malgré les heurts épisodiques. On garde une image de ce champ de foire grâce

<sup>23</sup> On garde aux archives départementales de la Vendée, sous la cote 1 E 859, dans une chemise concernant la famille Poussard, six parchemins des années 1399, 1435, 1465, 1507, 1530 et 1564 qui traitent des dîmes inféodées de Bazoges. Le document le plus lisible et le mieux conservé est l'aveu du 12 mars 1435.

<sup>24</sup> Archives paroissiales de Bazoges-en-Pareds, carton n°2, dossier VII, donation entre vifs, Madame Carré-de Moussac et la Fabrique de Bazoges, le 7 mars 1859.

à un plan précieux<sup>25</sup> et par des cartes postales du début du XX<sup>e</sup> siècle comme celle reproduite ci-dessous.



Vue Est de l'église et des anciennes douves transformées en champ de foire. Les bornes et traverses de fer disparaissent à la Toussaint 1940 quand les occupants allemands décidèrent, de leur propre chef et sans attendre d'autorisation, de supprimer le foiril et d'abattre les noyers et les tilleuls.

A notre connaissance, les sources écrites n'ont pas livré de d'autres documents concernant ce projet. Les douves sont alors propriété de l'Eglise qui tolérait leur usage public comme l'avait toléré l'ancien propriétaire Monsieur de Moussac. Elle tolérait aussi les projets d'amélioration qui émanaient du conseil municipal. C'est une étape dans la construction à Bazoges d'un lieu de vie communal qui était déjà dans les faits lieu public d'échanges et espace de sociabilité villageoise.

A cette époque cependant, il n'existe toujours pas dans le centre du bourg de place publique appartenant à la municipalité. Il faut aller voir dans le bas bourg pour trouver une place propriété de la commune.

### *Une donation qui fait précédent*

Le 8 mai 1834 et plus de vingt ans avant de se décider de vendre la propriété qui lui venait de son épouse, Paul Laurent Augier de Moussac, de passage à Bazoges, donne l'espace vide et ouvert qu'on appelle encore *aire dixmière*. C'est grâce à ce document que l'on a pu localiser cet ancien espace connu sous ce nom depuis le XIV<sup>e</sup> siècle.

<sup>25</sup> Archives paroissiales de Bazoges-en-Pareds, carton n°2, dossier VIII, 17 novembre 1872, levée anonyme des douves de Bazoges-en-Pareds, partie Est, échelle 1 : 400.

1834, 8 mai, Bazoges-en-Pareds.

*Paul Laurent Augier de Moussac donne à la municipalité de Bazoges une aire appelée aire dixmière située dans le bourg de cette commune pour pouvoir y faire tenir les foires.*

- A. Original manuscrit sur papier, signé *L. de Moussac*. Archives municipales de la commune de Bazoges-en-Pareds, carton « documents divers », dossier « donations ». Accompagné d'un plan non signé précisant la superficie du terrain donné soit 4 ares et 90 centiares ainsi que l'échelle soit 1 : 650.

Je soussigné Paul Laurent Augier de Moussac, propriétaire du château de Bazoges en Pareds et de ses dépendances déclare que voulant faire quelque chose qui puisse être agréable à la commune de Bazoges, j'abandonne gratuitement en toute propriété pour pouvoir y faire tenir les foires, l'aire connue sous le nom d'aire dixmière, touchant au nord à M. Jouffrion, au levant aux héritiers Cordon et Girard, au couchant à la veuve Pacteau, au midi au chemin qui conduit de l'église au cimetière

L. de Moussac.

[ajouté sous le corps principal du texte : ] Ledit abandon est fait avec la condition expresse que l'on ne pourra jamais construire de bâtiments sur ledit emplacement. A Bazoges le huit mai mil huit cent trente-quatre. L. de Moussac.

A Bazoges, le huit mai mil huit cent trente-quatre.

Voilà l'acte de création de la première place publique de la commune de Bazoges puisque c'est le premier espace vide donné en pleine propriété à la municipalité. Le besoin d'un autre lieu ouvert pour tenir un marché dans le bourg devait déjà être nécessaire. La donation de Monsieur de Moussac semble illustrer le consensus qui s'est installé entre les héritiers du vieil ordre seigneurial, aboli plus de quarante ans plus tôt, et la municipalité conservatrice qui trouve son avantage en étendant son espace d'expression.

### *La bascule communale*

En 1906, la loi du 9 décembre 1905 de Séparation de l'Eglise et de l'Etat entre en vigueur. La place publique qui entoure l'église devient municipale mais c'est toujours l'autorité ecclésiastique qui en a l'usage.

Afin de compléter le dispositif du centre bourg, douves devenues foirail et place désormais publique, la municipalité décida d'installer une bascule. Ce fut sans doute la première grande décision de la nouvelle municipalité conduite par Monsieur de Pontlevoye, alors jeune maire de Bazoges. Le 16 août 1912, le conseil se met d'accord lors d'un de ses sessions ordinaires pour établir une « bascule communale dont il est question depuis quelques temps » « sur la place publique ».

Le 10 novembre de la même année, le maire, présidant la séance ordinaire du conseil municipal communique à son conseil que « la commission administrative du Bureau de Bienfaisance » réuni le 3 du même mois s'est engagée à « céder à la commune la partie des douves située entre la route n° 23 (actuelle rue de Lattre) d'une part, et d'autre part, le haut

des douves ». En échange de cela, le conseil s'engage « à verser au Bureau de Bienfaisance 5% sur les bénéfices nets que pourrait produire l'entreprise », à savoir les bénéfices rapportés par les pesées de la bascule après son amortissement. Il est décidé que la bascule serait payée par actions de 50 francs.

Par un écrit daté du 15 novembre 1912, le curé de la paroisse, Ludovic Goulpeau qui se déclare « locataire des anciennes douves sises au milieu du bourg », abandonne « sans indemnité ni diminution de prix de bail » qu'il verse au Bureau de Bienfaisance, la jouissance des douves au profit du conseil municipal pour qu'il construise une bascule communale. La municipalité investit davantage dans ce lieu dont l'utilisation est commune à tous et s'approprie ce lieu central. Le champ de foire allait alors devenir moderne et complet.

Par délibération municipale du 23 février 1913, le conseil autorise le maire de Bazoges à passer un marché avec une entreprise pour installer une bascule et à émettre « 50 actions de cinquante francs, productives chacune de 1F, 50 d'intérêt annuel et remboursable par voie de tirage au sort au fur et à mesure des bénéfices ». Il ne reste plus alors au maire que de passer un marché pour l'acquisition d'une bascule communale. C'est ce qu'il fit à Bazoges le 25 avril 1913 et la copie conforme de ce marché destinée à la préfecture a été conservée. On y lit que l'ingénieur parisien Edmond Chameroy « s'engage à fournir à la commune de Bazoges-en-Pareds un pont à bascule [... de ] force six mille kilos, tablier de quatre mètres cinquante centimètres sur deux mètres dix centimètres, garni de huit bandes de fer boulonnés, romaine imprimant le poids net, rendu en gare de la Jaudonnière-Pareds, moyennant le prix de mille trois cent vingt francs ». Le maire avait demandé un devis le 9 mars 1913 pour les fouilles de maçonnerie et la construction d'un kiosque afin de compléter l'installation de la bascule. On a conservé le devis de l'entreprise bazogaise Phelippeau qui a été approuvé par la préfecture le 10 mars. On sait par ce devis que le kiosque était fait de pierres de granit de Saint Marsault (Deux-Sèvres) et qu'il coûta 330 francs. La bascule allait servir à peser les charrettes pleines ou vides, les voitures et automobiles, les animaux, de la paire de bœufs jusqu'aux moutons. Elle disparut dans les années 80 après moins de 70 ans de bons services<sup>26</sup>.

\*\*\*

Depuis cette époque et après la destruction du champs de foire en 1940, la place fut goudronnée et sa fonction principale, avec l'avènement de l'ère automobile, est celle du stationnement des véhicules. Elle accueille aussi bien sûr les préveils, les fêtes associatives et est décorée tous les ans par les illuminations de Noël.

Aujourd'hui, plus de bascule, plus de halle. L'espace s'est adapté aux nouvelles activités des habitants et de la société comme il y a un peu plus de cent ans. De nouvelles places ont été créées et aménagées, devant la mairie ou pour la salle des sports et des fêtes.

La volonté du donateur de Moussac a été respectée jusqu'à présent. La place du marché reste non bâtie, comme le fut, l'aire dimière.

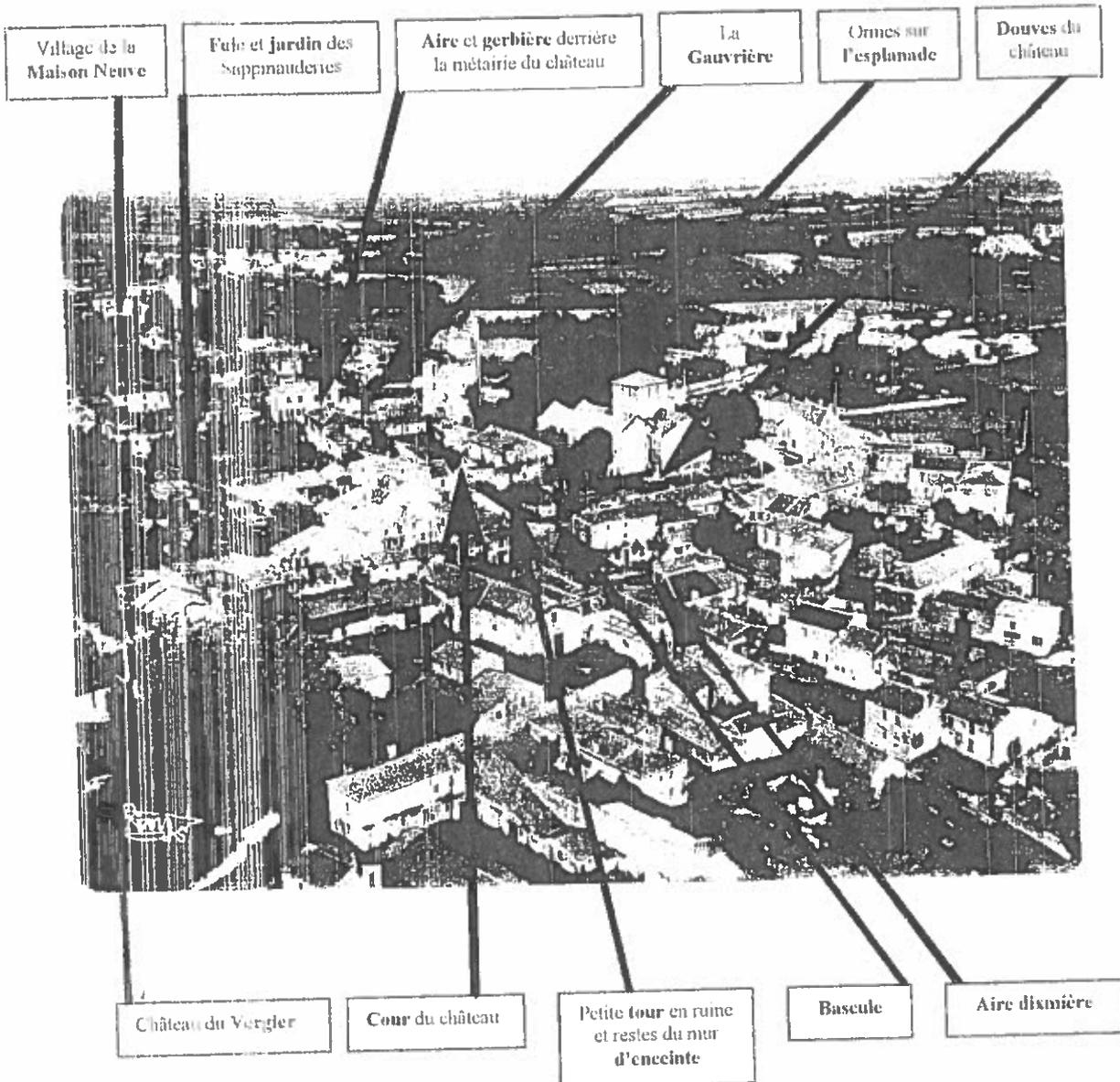
Après tous les changements, le bourg du XX<sup>e</sup> siècle est bien différent de celui du XIX<sup>e</sup> siècle et gageons que celui du XXI<sup>e</sup> sera aussi différent : l'expression des nouvelles fonctions de notre espace.

---

<sup>26</sup> Toutes les pièces d'archives concernant la bascule communale peuvent être lues aux archives départementales de la Vendée, sous la cote 1 O 81

## Carte postale légendée

Afin de mieux se repérer dans l'ancien bourg de Bazoges on a situé sur cette carte postale ancienne (vers 1950) les lieux dont il a été question au cours de ces pages.



### Bibliographie et remerciements

Pour compléter les notes de bas de page qui renvoient surtout à la localisation des sources originales, voici en complément bibliographique les références du bel ouvrage dont on s'est beaucoup servi :

LACHIVER (Marcel). *Dictionnaire du monde rural. Les mots du passé*, Fayard, Paris, 1997, 1766 pages.

Merci à M. André Blézeau pour ses compléments d'information

A. Rouhaud, décembre 2000